

Tennis Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A)

PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2015

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE
9-10 ans*	2005-2006	M+F	Simple
11-12 ans	2003-2004	M+F	Simple
13-14 ans	2001 -2002	M+F	Simple
15-16 ans	1999-2000	M+F	Simple
17-18 ans *	1997-1998	M+F	Simple

PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2016

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE
9-10-11 ans*	2005-2006-2007	M+F	Simple
12-13 ans	2003-2004	M+F	Simple
14-15-16 ans	2000-2001-2002	M+F	Simple
17-18 ans *	1998-1999	M+F	Simple

- Note : La tenue de Jeux du Québec régionaux est souhaitable mais facultative pour les catégories 9-10-11 ans et 17-18 ans (car ces catégories ne sont pas présentées à la Finale provinciale).

B) AFFILIATION

Requise (à l'été 2016)

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2016

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
12-13 ans	01/01/2003 au 31/12/2004	M+F	Simple
14-15-16 ans	01/01/2000 au 31/12/2002	M+F	Simple

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 4 (**FORTEMENT DÉCONSEILLÉ**)

Maximum d'athlètes : 6 c'est-à-dire : 2 athlètes pour la catégorie 12-13 ans masculins et féminins
1 athlète pour la catégorie 14-15-16 ans masculin et féminin

Entraîneurs

Minimum = 1 (présence obligatoire), maximum = 2

Accompagnateurs

Minimum = 0 (s'il y a présence de 2 entraîneurs), maximum = 1 (s'il y a seulement 1 entraîneur)

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

1) L'entraîneur devra posséder la formation du PNCE :

Contexte du PNCE : Instruction – débutants (ou niveaux supérieurs) certifié

2) L'entraîneur doit être âgé de 18 ans et plus

3) L'entraîneur doit être affilié à Tennis Québec par son adhésion à l'Association des professionnels de tennis (APT) ayant pour date d'échéance minimale du 31/12/2016

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes doivent détenir la licence de joueur valide de Tennis Québec de l'année en cours

Coût : consulter le site Internet de la fédération pour connaître les coûts en vigueur

(<http://www.tennis.qc.ca/types-de-licences>)

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale en simple (chaque joueur doit être assuré de jouer un minimum de 2 matchs).

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la finale régionale.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que confirmé sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences (ou plus), celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

* Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.»

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

- Compétition par équipe
ÉTAPE 1 - Tournoi préliminaire : formule de tournoi à la ronde (6 poules regroupant les 19 régions du Québec).
ÉTAPE 2 - Tableau principal : établi suite à la conclusion du tournoi préliminaire permettant de classer les régions par groupe. 3 groupes de régions répartis dans 3 tableaux avec formule de consolation seront alors constitués pour disputer les tableaux finaux.

I) SURCLASSEMENT

Non permis

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que le joueur ait participé à la sélection régionale.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

TABLEAU DE CHAMPIONNAT – GROUPE A

Médailles d'or : 6 (1 médaille d'or par groupe des tableaux principaux et par groupe d'âge)

Médailles d'argent : 6 (1 médaille d'argent par groupe des tableaux principaux et par groupe d'âge)

Médailles de bronze : 6 (1 médaille de bronze par groupe des tableaux principaux et par groupe d'âge)

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = TENNIS

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

Position	Partie ou épreuve jouée
1	Vainqueur finale tableau de championnat
2	Perdant finale tableau de championnat
3	Vainqueur match de 3 ^e place tableau de championnat
4	Perdant match de 3 ^e place tableau de championnat
5	Vainqueur match de 5 ^e place tableau de championnat
6	Perdant match de 5 ^e place tableau de championnat
7	Vainqueur finale du 2 ^e tableau
8	Perdant finale du 2 ^e tableau
9	Vainqueur match de 3 ^e place du 2 ^e tableau
10	Perdant match de 3 ^e place du 2 ^e tableau
11	Vainqueur match de 5 ^e position du 2 ^e tableau
12	Perdant match de 5 ^e position du 2 ^e tableau
13	Vainqueur finale du 3 ^e tableau
14	Perdant finale du 3 ^e tableau
15	Vainqueur match de 3 ^e place du 3 ^e tableau
16	Perdant match de 3 ^e place du 3 ^e tableau
17	Vainqueur match de 5 ^e place du 3 ^e tableau
18	Perdant match de 5 ^e place du 3 ^e tableau
19	Perdant match ½ finale consolation du 3 ^e tableau

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.